

Mobilité Experts

Premier semestre 2018

Appel à candidatures dématérialisé

RAPPEL



L'Université de La Réunion accueille, chaque année, de nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs invités exerçant dans des établissements étrangers.

Ces « Experts » sont accueillis pour 3 catégories de contributions:

- Assurer des enseignements de haut niveau
- Participer à l'avancement de projets de recherche communs
- Pour les deux à la fois

RAPPEL

Au titre de leur séjour les experts peuvent bénéficier d'une « Allocation »:

- Selon un barème fixé par le Conseil d'Administration
- Variable selon la nature de l'expertise et la durée du séjour (maxi 1 mois)
- Sur décision du CAC restreint après Appel à candidatures
- Versée par CAMPUS FRANCE

RAPPEL

Au titre de l'année 2018 le barème est reconduit:

Durée du séjour	1 semaine	2 semaines	3 o u 4 semaines
Zone de résidence de l'expert			
Zone Océan Indien proche	1 833€	3 166€	4 500€
Zone Océan Indien éloignée	2 433€	3 766€	5 100€
Reste du monde	3 333€	4 666€	6 000€

Dans le cadre du séjour l'Expert invité s'engage à contribuer, au choix:

Dans le cadre d'un enseignement de haut niveau

Durée de séjour envisagée :

- 1 semaine (service dû : 9h ETD ou 6h CM)
- 2 semaines (service dû : 18h ETD ou 12h CM)
- 3 ou 4 semaines (service dû : 27h ETD ou 18h CM)

Dans le cadre d'une contribution à l'avancement de projets de recherche communs

- Délivrance d'un séminaire de recherche
- Participation ponctuelle à un sujet de recherche
- Intervention dans le cadre de l'école doctorale de rattachement

Durée du séjour: o 1 semaine ; o 2 semaines ; o 3 ou 4 semaines

Dans le cadre d'une contribution mixte : Enseignements et Projets de recherche communs

Durée de séjour envisagée :

- 1 semaine (service dû : 5h ETD ou 4h CM)
- 2 semaines (service dû : 10h ETD ou 7h CM)
- 3 ou 4 semaines (service dû : 15h ETD ou 10h CM)

Appel à candidatures 2018

Au titre de l'année 2018 l'enveloppe consacrée par l'établissement pour la mobilité « Experts » n'a pas encore été votée.

Depuis plusieurs années le Pôle Recherche obtient sa reconduction aux alentours de 60.000€ annuels

Procédure et calendrier

- Le responsable d'accueil de l'Université rédige un projet de séjour à partir d'un Formulaire dématérialisé proposé par le pôle recherche; un avis du Directeur de l'Unité ou de la composante accueillante est requis. Puis:
 - Le formulaire est déposé sous forme dématérialisée, avec les pièces requises, **au plus tard le 26 novembre 2017 (17h)**
 - Le projet de séjour est examiné lors du Conseil Académique restreint immédiatement consécutif (audition du responsable d'accueil)
 - La délibération est transmise par la DRH-Enseignants au Pôle recherche qui en informe le responsable d'accueil et adresse copie aux Directions d'Unité ou de Composantes concernées

Procédure et calendrier

- Le responsable d'accueil de l'Université contacte l'Expert accueilli pour:
 - L'informer de la décision du CACr
- En cas de décision favorable:
 - Compléter le dossier administratif (RIB / Assurances RC...) auprès du Pôle Recherche au plus tard 30 jours avant son arrivée
- Le Pôle recherche contacte CAMPUS France pour la mise en paiement des allocations de séjour

Pièces à joindre lors de l'AAC Mobilité Experts dématérialisé:

à télécharger via le formulaire

- ✓ Lettre de candidature de l'Expert sollicité
- ✓ Le CV détaillé de l'Expert invité
- ✓ Attestation de travail de l'employeur principal de l'expert invité
- ✓ Copie du passeport
- ✓ Description détaillée du projet de séjour
- ✓ L'Avis du Directeur de l'Unité ou de la Composante

Critères de sélection de l'AAC Mobilité Experts

3 critères principaux

- ✓ Le Projet de séjour
- ✓ Le CV de l'Expert invité
- ✓ L'Avis du Directeur de l'Unité ou de la Composante

Mais aussi l'antériorité de l'unité au regard de ce financement (priorité aux unités non dotées en 2017)

Le Vice-Président du Conseil d'Administration
en charge de la Recherche et de la Valorisation

Georges Dalleau